

# Pacte de responsabilité : François Hollande demande aux entreprises des contreparties « mesurables »

À l'occasion de ses vœux aux acteurs économiques, mardi 21 janvier, **François Hollande** a officiellement lancé le **pacte de responsabilité**, qui a reçu la semaine dernière le soutien de la filière IT (Lire : [Pacte de responsabilité de François Hollande : la filière IT applaudit](#)). Les baisses de charges des entreprises et les contreparties en matière d'emploi ont été précisées.

## **Vers une mutation du crédit d'impôt compétitivité emploi ?**

Les quatre chantiers du pacte sont désormais ouverts, à savoir : **l'allègement des prélèvements** qui alourdissent le coût du travail, **la modernisation de la fiscalité** des entreprises, **la simplification administrative** et **les contreparties**. Les entreprises ont salué l'annonce, le 17 janvier, de la fin des cotisations familiales d'ici 2017 (ce qui représente 30 à 35 milliards d'euros). Et les syndicats de salariés ont mis l'accent sur les embauches et le dialogue social.

Pour répondre à la demande d'éclaircissements sur le financement du dispositif, François Hollande a indiqué mardi envisager « *d'augmenter le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)* » ou le « *transformer purement et simplement en baisse de charges* ». Le chef de l'État a également assuré que le CICE serait perçu « *sans aucune formalité dès le mois de mai. Il y aura ce versement dès le premier acompte du versement de l'impôt sur les sociétés* ».

Le président a par ailleurs réaffirmé que la politique familiale serait à l'avenir financée par **une baisse des dépenses publiques**, et non par « *un transfert de charges vers les ménages* ». Avant d'ajouter que les prestations familiales « *ne seront en aucune façon remises en cause. Elles seront financées et la branche famille sera préservée* ».

## **Une harmonisation des prélèvements avec nos voisins européens**

L'exécutif français veut aussi maintenir « *toutes les mesures qui incitent à l'investissement : le crédit impôt recherche (CIR), le régime fiscal des plus-values mobilières, le renforcement du statut de la jeune entreprise innovante (JEI), et la fiscalité de l'épargne aussi bien pour l'assurance vie que pour le plan d'épargne en actions (PEA)* », a souligné le président.

François Hollande a ajouté qu'une trajectoire « *sera fixée pour l'évolution des prélèvements, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages, jusqu'en 2017, avec la perspective d'une harmonisation avec nos plus grands voisins européens à l'horizon 2020* », tout en précisant qu'une « *première étape* »

serait franchie « dès 2015 ».

Selon Eurostat, la France a le taux nominal d'impôt sur les sociétés le plus élevé dans l'UE.

## Les contreparties : investissements et créations d'emplois

Pour être « *crédibles et respectées* », les contreparties demandées aux entreprises doivent être « *peu nombreuses* » et faire l'objet de négociations par branches. « *Ces contreparties forment un tout avec le pacte, elles ne peuvent pas être dissociées, séparées, segmentées* », a assuré François Hollande. Selon lui, « *elles devront donc être définies dans le cadre d'une concertation impliquant les partenaires sociaux et associant aussi le Parlement* », à l'occasion notamment d'**une conférence économique et sociale** au printemps.

« **Le nombre de créations d'emplois**, prioritairement pour les jeunes et les seniors » est le premier objectif. Bien que **Pierre Gattaz**, président du Medef, refuse l'idée d'engagements écrits sur l'emploi en échange d'une réduction du coût du travail, François Hollande attend toujours des entreprises des « *contreparties claires, précises, mesurables et donc vérifiables* » en termes d'emplois, sans toutefois donner d'indications chiffrées. Mais le ministre du Redressement productif **Arnaud Montebourg** estime possible [la création de 1,8 million d'emplois en cinq ans](#), en contrepartie de l'arrêt des cotisations familiales pour les entreprises.

Pour François Hollande, « *le deuxième objectif (des contreparties du pacte), c'est **la qualité des emplois** à travers la formation et la réduction de la précarité du travail* ». Enfin, a insisté le président de la République, « *les entreprises doivent s'engager à investir davantage en France et à relocaliser autant qu'il est possible leurs activités sur le territoire national* ».

---

**Voir aussi**

[Silicon.fr étend son site dédié à l'emploi IT](#)